

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 25 FÉVRIER 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 Janvier 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Le conseil municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statue sur la comptabilité des valeurs inactives, et déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal décide d'affecter le déficit d'investissement (001) au compte D001, la somme de 419 250,15 €, décide d'affecter au compte 1068 (recettes investissement) la somme 419 250,15 €, à prendre sur le résultat de clôture et décide d'affecter la somme de 781 079,74 € de l'excédent de fonctionnement (002).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le modificatif de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de rénovation de 4 logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le modificatif de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de du projet de création du parking rue Demersay.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le modificatif de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de fourniture et d'installation d'une vidéoprotection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation au projet d'aménagement de la rue Orléanaise.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide en conséquence de fixer à titre prévisionnel le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'exercice 2021 et maintient et fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir pour 2021 : **31,89 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et **34,07 %** pour la taxe foncière sur les propriétés, non bâties.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les montants des subventions aux associations 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête la liste des manifestations culturelles 2021, autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à ces manifestations sur le compte « 6232 », et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ces animations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget communal 2021 comme suit : Fonctionnement dépenses et recettes : 2 765 723 €
Investissement dépenses et recettes : 2 281 250 €